

Résolution sur la révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire (LACI)

Il faut lutter contre le chômage, pas contre les chômeurs!

Le 8 juin 2009, le Conseil des Etats a décidé d'assainir l'assurance-chômage (AC) déficitaire. Il s'est largement rallié à la position du Conseil fédéral, qui veut combler le déficit grâce à une diminution des prestations et à un relèvement des cotisations.

Les Verts sont choqués et jugent très inquiétantes les modifications proposées :

Voilà ce qu'il en est de cette révision prétendument « équilibrée » :

- Des « économies » sur les prestations sont prévues à hauteur d'un demi-milliard ; le droit aux indemnités sera lourdement péjoré et leur montant va diminuer ; tous les chômeurs vont pâtir de cette mesure, mais en particulier les jeunes qui viennent de terminer leur apprentissage ;
- Près d'un demi-milliard de recettes supplémentaires devraient être réalisées via un relèvement du taux de cotisation qui pèsera sur les bas et moyens salaires, mais pas sur les salaires éhontés des cadres supérieurs ; la modeste « contribution de solidarité » des revenus élevés, limitée dans le temps, ne compensera pas cette injustice criante.
- Aucune amélioration des prestations aux chômeurs et des mesures de réinsertion ne devrait en résulter ; il s'agit au contraire d'une détérioration notable de la situation.
- La chasse aux migrants et aux « sans-papiers » se fera plus féroce, puisque les caisses de chômage auront l'obligation de transmettre les renseignements les concernant aux autorités migratoires.

Nous condamnons le fait que des mesures d'« économies » de 60 millions de francs au détriment des mesures de marché du travail vont être mises en place déjà avant l'entrée en vigueur de la révision. Pour cela, une simple modification de l'ordonnance est prévue. Cette nouvelle réglementation pèsera encore davantage sur cantons souffrant d'un taux de chômage élevé. Avec cette révision, la LACI devient toujours plus une loi contre les chômeurs, une évolution qu'il faut résolument combattre.

Nous demandons :

- que les parlementaires attachés à la justice sociale luttent avec détermination contre la révision de la LACI au Parlement et à la commission ;
- que des mesures soient prises en faveur de la formation professionnelle et de la formation continue ;
- que les critères qui définissent le type de travail qu'on peut raisonnablement exiger d'un demandeur d'emploi ne soient pas rendus encore plus contraignants. Les parcours professionnels non-linéaires réduisent en effet considérablement les chances sur le marché du travail.
- que les syndicats, les partis et les organisations se mobilisent pour obtenir de substantielles améliorations de la loi

Résolution déposée par les Verts bernois et adoptée par les délégués des Verts suisses, Soleure, le 13 juin 2009